Plainte envoyée le vendredi 3 avril 2026

À : "info" <info@vct-cpcl.be>

Objet : Plainte - Violation par la Ville de Bruxelles et par la Région de Bruxelles-Capitale des lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour porter plainte contre la violation par la Ville de Bruxelles et par la Région de Bruxelles-Capitale de l'article 18 paragraphe 1er des lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative, ci-après « les LC* ». Cette disposition est également applicable à la Région (article 35 des LC*).

Comme vous l'indiquez dans votre syllabus explicatif, « *Les services centralisés et décentralisés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune utilisent le français et le néerlandais comme langues administratives (art. 32, § 1, alinéa 1er L. Bruxelles R.I). Ces services sont soumis aux articles 50 et 54 des lois linguistiques en matière administrative, aux chapitres VII et VIII des lois linguistiques en matière administrative et à la réglementation applicable aux services centraux de la section 1 du chapitre V des lois linguistiques en matière administrative, à l'exception des dispositions relatives à l'emploi de l'allemand (art. 32, § 1, alinéa 3 L. Bruxelles R.I)*".

La Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale ont violé la loi en annonçant par une campagne d'affichage rédigée exclusivement en anglais, l'organisation du Festival international du cinéma fantastique de Bruxelles (voir photo ci-après). Ces deux entités administratives assument la responsabilité de la manifestation (« *the city of Brussels and the Brussels Capital Region present »).*

En n'utilisant pas exclusivement - ou du moins principalement - le français et le néerlandais dans ses communications officielles avec la population locale, ces deux administrations n'ont pas respecté les LC*, ont opéré une discrimination entre anglophones et non anglophones, et se sont mis en porte-à-faux avec la politique officielle des autorités belges, qui affirment vouloir défendre le rôle international du français.

Je serais reconnaissant à la Commission permanente de contrôle linguistique d'examiner cette plainte et de me tenir informé des suites qui y auront été réservées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

M. P.,
Bruxelles

* LC (lois coordonnées)

PEYMEY DIFFUSION, THE CITY OF BRUSSELS AND THE BRUSSELS CAPITAL REGION PRESENT THE
44TH BRUSSELS INTERNATIONAL FANTASTIC FILM FESTIVAL
BIFFF
03 ▶ 18
APRIL
@ HEYSEL
PAL AIS EIS 10
2026
BXL
LA VILLE DE STAD
be welcome
be.brussels
VAF
Flanders
FÉDÉRATION
CLASSIC 21
loterie nationale loterij
AirEuropa
Vlaanderen
WE LOVE CINEMA
visit brussels
CORNET
Géné Electra
YZY
BX 1
AUVICOM
TAXISVERTS
BW
sabam
PROPA
affichage culturel